

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le 14/02/2025 SLOW
ID : 069-216900969-20250207-DEL_25_005-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 février 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	22	7	0

Date de convocation le 31 janvier 2025

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Aurélie FRONTERA, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Line JULLIEN

Procuration :

M. Guillaume MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Marie-Claude MASSON donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à M. Xavier ODO, M. Djamal MESAI-MOHAMMED donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, Mme Delphine FAURAND donne pouvoir à Mme Irène DARRE, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP

SYTRAL - PLAN DE MOBILITÉ DES TERRITOIRES LYONNAIS – AVIS

Considérant que le 21 novembre 2024, le Conseil d'administration de SYTRAL Mobilité a arrêté le projet de Plan de Mobilités des territoires lyonnais à l'échelle de son ressort territorial ;

Considérant que, conformément à l'article L1214-28-2 du Code des Transport, le SYTRAL sollicite l'avis du Conseil municipal de Grigny-sur-Rhône sur ce projet de Plan de Mobilité ;

Considérant que la mobilité est une question centrale pour les administrés mais que le Plan de Mobilité du Sytral relève d'un choix de contrainte plutôt qu'un choc de l'offre avec :

- l'amplification de la Zone à faible Emission (ZFE),
- la mise en place prochaine de la Zone à Trafic Limitée (ZTL),
- l'augmentation du prix du stationnement,
- la réduction du nombre de voies de circulation pour accéder à Lyon,
- l'absence de lignes fortes à haut niveau de service sur certains secteurs.

Alors que le choc de l'offre attendu est celui :

- du développement des RER, de lignes fortes de métro et leurs extensions tout comme des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM),
- du développement de portes d'entrées majeures de la métropole de Lyon (Vaise, Vourles-Sept chemins, Vénissieux, Saint-Priest, Meyzieu et Rillieux-la-Pape par exemple), reliées à des métros pour offrir des solutions efficaces et décarbonées.

Considérant que pour Grigny-sur-Rhône et le Sud Lyonnais ce plan de mobilité est synonyme :

- d'une offre insuffisante à notre territoire à la convergence de plusieurs centres urbains,
- d'une Via Rhôna « évitant » Grigny-sur-Rhône,

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le 14/02/2025 S'LO
ID : 069-216900969-20250207-DEL_25_005-DE

- d'un pôle d'échange multimodal et inclusif au Sablon toujours pas finalisé,
- d'une offre de Bus à Haut niveau de service (BHNS) inexistante,
- d'une ligne 15 E s'arrêtant les week-ends et insuffisante la semaine,
- de l'absence d'une ligne 120 express sur le secteur de la RD 386,
- de l'absence également de ligne de transport en commun lourd dans le sud et l'ouest lyonnais comme pourrait l'être l'extension du métro B aux Sept chemins à Vourles ;
- de l'absence de voitures en autopartage, de Velo'V et de parking de covoiturage sur la commune.
- de l'affectation de Grigny-sur-Rhône dans la zone tarifaire n°2 du Sytral au 1^{er} septembre 2025 alors que le forfait mobilité est le même que les communes en zone n°1,
- de l'absence d'ambition fluviale pour Grigny-sur-Rhône.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ÉMETTRE un avis DÉFAVORABLE au projet de Plan de Mobilités des territoires lyonnais du SYTRAL.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	24	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Line JULLIEN
Vote(s) Contre	5	M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 07 février 2025.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Victoria MARI.

